

nouveau pouvoir

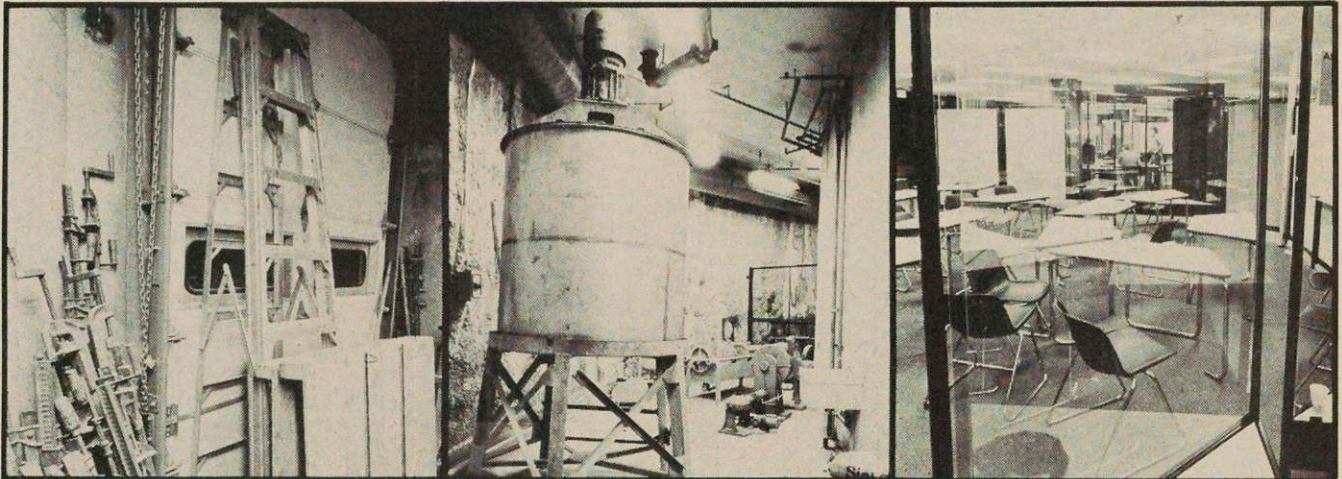
FNEQ



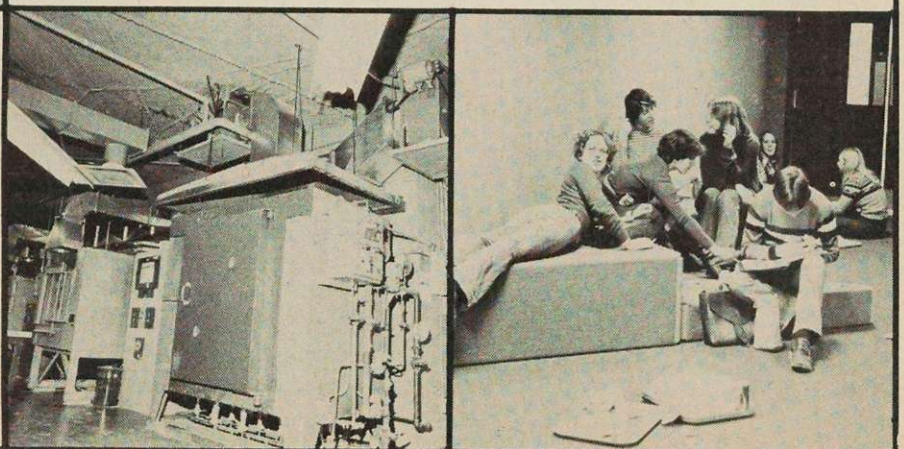
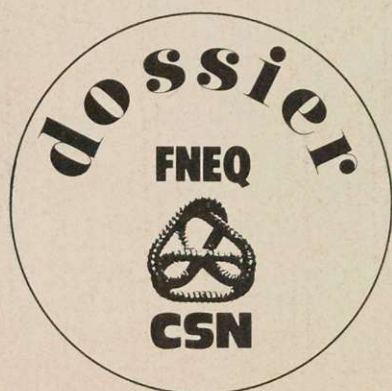
CSN

Publié par la Fédération Nationale des Enseignants Québécois (CSN).

21 JANVIER 1977



LE CÉGEP VIEUX-MONTRÉAL: UN MODÈLE POUR L'AVENIR?



Introduction

La légende veut que le Nouveau Campus du Vieux-Montréal ait été bâti pour répondre aux problèmes dramatiques causés par la situation même du Cegep du Vieux-Montréal: dans le quartier Centre-Sud de Montréal, localisé en six (6) pavillons, plus ou moins vétustes et parfois très mal équipés au plan pédagogique, 7,000 étudiants, majoritairement inscrits dans les programmes professionnels, se divisaient en 29 départements et contestaient. C'était de toute évidence très difficile à administrer; ce n'était pas non plus très pédagogique... On nous promettait mer et monde: un paradis pédagogique et une croissance vertigineuse.

La rentrée scolaire à l'automne '76 allait interrompre brutalement ces rêves sibyllins: le 27 septembre '76 (avec un mois de retard) on se retrouve dans un "Nouveau Campus" à l'aménagement non terminé.

Mais ce n'est pas le pire! Car c'est là où les aménagements sont terminés qu'on prend conscience des vrais problèmes: le fonctionnement pédagogique est perturbé sinon rendu impossible par le manque d'espace pour parquer une clientèle étudiante pourtant considérablement réduite, à cela s'ajoutent les problèmes de bruit et de circulation, les questions de sécurité et d'hygiène...

Les journées d'étude, suspensions de cours se multiplient. On s'interroge, on s'informe, on prépare des dossiers. On met la main sur des vieux papiers (extrait de la lettre de Léo Parré - 3 octobre '73):

"... je voudrais préciser le sens de cette décision de réduire de 6,000

à 5,000 le nombre d'étudiants du Collège du Vieux-Montréal. En pratique, une seule décision a été prise: celle de construire un édifice scolaire conçu pour 5,000 étudiants. Il est bien clair qu'un édifice scolaire conçu pour 5,000 étudiants doit "normalement" en recevoir 5,000; il est aussi bien clair qu'en prenant cette décision, le ministère de l'éducation avait une conviction assez ferme qu'il ne serait pas nécessaire d'en accueillir davantage... des alternatives peuvent être envisagées si le développement de la situation rendait nécessaire l'aménagement de capacités d'accueil additionnelles...

Pourquoi 5,000 étudiants au Collège du Vieux-Montréal? Les facteurs d'attraction naturels d'un centre-ville auraient pu facilement faire que la clientèle du C.V.M. atteigne 10,000 étudiants ou même davantage, comme avait d'ailleurs conclu une étude réalisée pour le compte de votre collège au cours de l'année '70. Le ministère a cru bon de freiner ces tendances naturelles... cette décision n'a rien d'absolu... le ministère a jugé bon, avec l'assentiment du Collège du Vieux-Montréal, de limiter à 5,000 étudiants la capacité des nouvelles bâtisses. Il a été bien précisé que le passage de 6,000 à 5,000 étudiants devait se faire dans le respect le plus strict des droits du personnel..."

Ça jette un éclairage nouveau sur la toile d'araignée des décisions administratives pour réduire délibérément ou par incompétence le nombre d'étudiants à 5,000.

a) la décision du Collège de rentrer dans le nouveau campus d'un

seul coup malgré le retard dans l'aménagement, entraîne une fuite d'étudiants

- alors qu'il était possible d'organiser une rentrée progressive;

b) la décision de ne pas faire plus de publicité pour inviter les étudiants à s'inscrire à l'automne

- alors que cette année un effort spécial de publicité s'imposait;

c) la décision de présenter à Québec simplement une liste de 5,273 étudiants et de se préparer à une prévision pour l'an prochain de 5,200-5,300 étudiants

- alors que la "fuite" d'étudiants est due principalement à un facteur conjoncturel: le retard et les mauvaises conditions de la rentrée au nouveau campus;

d) la décision de ne pas engager les 427 postes alloués qui augmentent la tâche en dépit de la convention collective

- alors qu'il existe, à Québec, une assurance que le Collège sera payé même si la clientèle a baissé;

e) la décision de ne pas ouvrir davantage les inscriptions à la deuxième session

- alors qu'en février, il aurait été possible de combler un peu l'écart d'avec les prévisions;

f) la décision de préciser et d'appliquer plus strictement les critères d'admission des étudiants pour la session A-'76 dans le seul but

avoué de gestion administrative sans aucun souci de démocratisation et sans consultation des départements

- alors que le collège est d'abord un service d'éducation publique;

- g) l'absence de décisions pour changer la situation absurde dans la région de Montréal où Montmorency, Ahuntsic, Dawson, André-Laurendeau, Edouard-Montpetit et Rosemont augmentent leur clientèle, Maisonneuve, Saint-Laurent, John-Abbott restent stables et où seul le Vieux-Montréal réduit sa clientèle

- alors que le Cégep du Vieux-Montréal est le plus accessible au Centre-ville;

- h) la décision, depuis plusieurs années, de ne pas réengager les non permanents et de refuser la permanence à ceux qui y avaient droit

- alors que, dans cette période, la clientèle étudiante restait stable;

- i) la décision de réduire le nombre d'étudiants du soir à un millier

- alors que le nouveau campus reçoit le jour cinq fois plus d'étudiants et que les cours "spéciaux" sont nombreux le soir.

Toutes ces décisions convergent vers un objectif, déjà formulé en 1970, par l'ex-ministre Guy Saint-Pierre, de baisser le nombre d'étudiants à 5,000:

- alors que la direction du Collège a toujours démenti formellement cet objectif;

- alors que Dawson, le Cégep voisin, compte plus de 7,500 étudiants dont une forte proportion est francophone.

Toutes ces décisions ont comme toile de fond la réduction des ser-

vices publics qui se traduit dans le secteur de la santé par des coupures de postes et, dans le secteur de l'éducation, par un plafonnement ou une baisse de la clientèle étudiante

- alors qu'actuellement, à peine 23 o/o de la classe d'âge de 16 à 18 ans, se retrouve au Collégial (statistiques de 1974).

C'est dans ce contexte que le présent dossier a été préparé et ces éléments sont essentiels à une juste appréciation des expériences innovatrices de nos jeunes et dynamiques administrateurs pédagogiques...

Exécutif du syndicat des professeurs du Cégep Vieux-Montréal

PORTRAIT ROBOT DES PROMOTEURS DU NOUVEAU CAMPUS

BUMAYLIS, N.:

Directeur général (1968-71), ingénieur de la firme:

- Bumaylis, Marquis, St-Laurent et Ass. - Montréal

- Bumaylis, Marquis, St-Laurent, Laporte et ass. - Joliette

- Plan Service - Laval

En cherchant un peu, vous le retrouverez là où il s'est construit des édifices scolaires dernièrement ...

Il a initié le projet d'un campus regroupé et a démissionné de son poste pour vendre ses services professionnels ...

TRUDEL, A.:

Directeur des services pédagogiques (1968-71), maître en éducation et ancien professeur - dauphin de Bumaylis.

Directeur général succédant à Bumaylis ...

Membre du conseil d'administration de l'UQAM, a quitté son poste avant la rentrée au Nouveau Campus. A été adjoint à Lachapelle, ex-ministre d'état à l'éducation, régime libéral ...

SYLVESTRE, R.

D.S.P. intérimaire, puis D.S.P. de 1971 à 1976, ancien professeur en

administration à Edouard-Montpetit, puis au Vieux-Montréal.

Membre fondateur de l'Alliance Laurentienne, prétend avoir ses entrées au P.Q.

Actuellement D.G. sans consultation de la CP.

INCHAUSPE, P.:

Adjoint au D.S.P. (1973), puis D.S.P. intérimaire, aspire à l'être officiellement ...

Ancien professeur de Philo au Vieux-Montréal ...

Marxologue freudien?

CLOUTIER, R.-N.:

Ingénieur ... D'abord directeur des services de l'équipement. En congé sans solde du collège pour s'occuper, avec les planificateurs, de la construction du Nouveau Campus. Revient à la direction des Services administratifs, où il assume la responsabilité de la construction ... Sa récente démission le conduit chez ses associés:

- Bumaylis, Marquis, St-Laurent et Ass.

P.S.: Le Nouveau Campus du Vieux-Montréal a coûté, à date, plus de \$32,000,000.00.

LE POINT SUR L'ÉCOLE À AIRES OUVERTES

“Ce type d'écoles, à l'instar du progrès continu ou de l'horaire modulaire flexible, est une des multiples formules que suscite la pédagogie de l'école nouvelle. Plus qu'un simple regroupement d'élèves dans un vaste local, c'est toute une philosophie de l'éducation que véhicule le concept de l'école à aires ouvertes, son implantation vise à provoquer une métamorphose des rapports qui s'établissent entre l'élève, l'enseignant et l'environnement.”

Avis du Conseil supérieur de l'Éducation au Ministère de l'Éducation, concernant les Ecoles à Aires Ouvertes, 1972-73, p. 1.

Le concept de l'école à aires ouvertes n'est pas nouveau. Déjà, vers 1800, ce type d'école était fréquent dans le Lancastre. Ce modèle architectural et pédagogique a été abandonné, aux États-Unis dans les années 1830: *“The major complaints or disadvantages often cited regarding open plan educational facilities are the High noise levels with resulting annoyance and distraction which can affect both teachers and students.*

The high noise levels were in fact one of the major reasons noted for the demise of the early U.S. Monitorial schools.” David P. Walsh, NOISE LEVELS AND ANNOYANCE IN OPEN PLAN EDUCATIONAL FACILITIES, JAR 4/2 August 1975, p. 5.

La renaissance de l'école à aires ouvertes coïncide avec le développement de la méthode pédagogique mise de l'avant par les Bloom, Mager et Kibler. Leur méthode est avant tout individualiste et compétitive. Elle utilise les recherches en psychologie du comportement et les programmes expérimentés dans l'armée.

C'est la même philosophie de la pédagogie qui nous a donné la division en voies et en rythmes à l'élémentaire ainsi que la promotion sélective par classement “scientifique”: les stanines...

Notons deux caractéristiques de ces méthodes individualistes: les projets pédagogiques visent à transformer l'enfant en homme sans intervenir sur la société dans son ensemble; les structures sociales restent intactes dans leurs visées...

Ce courant fut inauguré en Angleterre vers 1940, s'est amplifié aux États-Unis dans les années 50 et 60 si bien qu'en 1970, plus de 50 o/o des 2,500 nouvelles écoles aux États-Unis répondaient au concept de l'école dite “ouverte” (open education) par une conception architecturale en aires ouvertes (open area school).

Le concept architectural de l'école en aires ouvertes s'est répandu au Québec de 1967 à 1973. *“De toute évidence, le Mi-*

nistère de l'Éducation tend actuellement à généraliser les écoles à aires ouvertes et il incite fortement toute commission scolaire qui justifie le besoin d'une école neuve, à adopter ce modèle de construction.” Avis du Conseil supérieur ... op. cit. p.4

Ce concept a connu son apogée à l'élémentaire vers 1973 et s'est aussi répandu au secondaire, surtout dans la région métropolitaine.

C'est maintenant l'ère des Cegeps et le Vieux-Montréal est à “l'avant-garde”, comme toujours. C'est quand même un peu bête, car au niveau de l'enseignement secondaire aussi bien que de l'enseignement élémentaire, on en est revenu de ce concept, d'abord aux États-Unis, puis en Ontario.

Le Conseil supérieur de l'Éducation affirmait (page 15): *“L'école à aires ouvertes, sans être le gage exclusif d'une pédagogie mieux adaptée aux besoins de l'enfant (l'étudiant) a ceci de positif qu'elle rompt l'isolement qui caractérisait traditionnellement le travail de l'enseignant.”*

Le même document (page 16) ajoute que *“du côté des enseignants ..., l'école à aires ouvertes demeure un milieu extrêmement exigeant; la somme de travail supplémentaire qu'ils doivent fournir afin de coordonner leurs efforts avec ceux des autres membres de l'équipe est consi-*

dérable et entraîne souvent une lassitude, un surmenage qui freine les meilleures volontés.”

Et sans rire, le Conseil conclut, entre autres choses à l'urgence d'une évaluation sérieuse (page 18): "à défaut de quoi, il est impossible de se prononcer sur le degré avec lequel les écoles à aires ouvertes ont atteint leurs objectifs." C'était en 72-73 et déjà les organisations scolaires américaines avaient procédé à une telle analyse et tendaient à répudier le concept architectural des écoles à aires ouvertes, ou du moins à en freiner l'expansion.

Le Conseil ajoutait qu'il avait vu à l'oeuvre certaines écoles à aires ouvertes et qu'il "a constaté que leur fonctionnement, malgré les éléments indéniablement bons, et prometteurs, est loin d'être aussi au point qu'une certaine politique incitatrice veut le laisser croire ... Le Conseil estime dès main-

tenant qu'on doit ... limiter l'expérience ..."

Mais, par-dessus tout, le Conseil est convaincu "qu'aucune réforme dans ce sens-là ne réussira, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas préparé suffisamment les maîtres à enseigner dans ce nouveau contexte physique et pédagogique. Les enseignants, en effet, n'étant pas des marionnettes dans le système, doivent d'abord être libres d'accepter un poste dans ces écoles ..."

Toutes les autres recherches consultées vont dans le même sens et sont généralement plus virulentes dans leur dénonciation des politiques d'implantation qui ne respectent même pas le minimum acceptable d'attention aux problèmes du bruit, de l'espace, de l'équipement et de la consultation préalable. (Voir l'étude de Jocelyne Petit-Henrichon, sur LES ECOLES A AIRES OUVERTES A LAVAL, Université de Montréal, 1975-76).

Pendant qu'on construisait le nouveau campus, le Conseil National de la Recherche diffusait un document intitulé: A Sound Survey of the Geometric School Plant.

Cette étude constatait que devant le coût de plus en plus élevé des constructions modernes l'architecte est confronté à la nécessité d'inventer de nouveaux concepts pour atteindre des objectifs d'économie, d'où la tendance actuelle à généraliser les espaces à fonctions multiples et en conséquence l'utilisation des cloisons légères et "transformables".

Les espaces d'enseignement font l'objet de normes sévères. On ne semble tenir aucun compte des niveaux de bruit et des limites d'espace par usager.

On croirait, si elle n'avait été publiée antérieurement, que cette étude a été faite au Vieux-Montréal, nouveau campus ...

UN PETIT TOUR AU NOUVEAU CAMPUS

Le 6 décembre dernier, quelques militants du Syndicat des Professeurs du CEGEP du Vieux-Montréal, de la FNEQ et un membre du génie industriel de la CSN ont visité le nouvel édifice qui abrite étudiants, employés de soutien et professeurs du CEGEP du Vieux-Montréal.

Lors de cette visite nous avons exploré plusieurs locaux et ateliers et la chose qui nous a le plus frappés est le souci des architectes, ingénieurs, constructeurs, décorateurs, etc. de recréer un véritable milieu de travail, une véritable usine comme il en existe des milliers au Québec. On n'a pas lésiné sur le

coût et on n'a rien négligé pour que le passage du collègue au marché du travail ne soit pas trop brutal pour l'étudiant!

Voyons voir un peu en quoi consistent les conditions générales existantes dans les divers locaux et ateliers du Vieux.



LE NOUVEAU CAMPUS: UN CADEAU EMPOISONNÉ

Le Vieux-Montréal, c'est bien connu, résulte de la fusion d'abord de l'Institut de Technologie de Montréal et du Mont Saint-Louis, puis une partie du Collège Sainte-Marie et enfin l'Institut des Arts appliqués. Dès les premières sessions, le C.V.M. a connu, comme les autres Cegeps, la contestation étudiante qui se fixait tantôt des objectifs d'autogestion, tantôt de cogestion. La réaction patronale a été d'intégrer les revendications secondaires par le biais du décloisonnement pédagogique et surtout par le biais de la participation consultative sans aucun pouvoir véritable.

Pour éviter de se voir assimilées aux services aux étudiants institutionnalisés, les associations étudiantes se sont sabordées. S'est alors instaurée l'ère des contrôles administratifs qui se sont donné une structure décentralisée prétendument axée sur la réponse aux besoins des composantes.

En 1971, survint la crise de la déclassification des professeurs. Se sentant directement impliqués, les étudiants interviennent dans le conflit. La réaction les frappe durement et le D.G. de l'époque décrète une réinscription obligatoire. Ce sera la dernière manifestation de masse des étudiants jusqu'à l'affaire des prêts et bourses. Du côté du syndicat des professeurs, l'opi-

nion générale est que les actions entreprises manifestent une grande combativité. Cependant derrière ces apparences couvent de profondes divisions qui entraîneront un éclatement du syndicat. C'est autour de la négociation provinciale que le syndicat se solidariserait. Telle est la trame sur laquelle le D.G. démissionnaire Bumalys dessinera son projet d'un nouveau campus regroupé qui lui permettra de faire échec aux mouvements d'opposition et, en misant sur les tergiversations et les divisions, d'empêcher toute prise de conscience collective des intérêts en cause dans le développement de l'enseignement au niveau collégial.

L'opération pseudo-consultation se structure sur ces objectifs: sous le couvert d'un renouveau pédagogique, mis de l'avant par Robert Sylvestre dans un document de travail intitulé: NOUVEAU CAMPUS, NOUVELLE PEDAGOGIE, on laisse croire à tout le monde que tous les prétendus maux vécus sont la résultante d'un contexte invivable et impossible à gérer: un Cégep de qualité supérieure, majoritairement orienté vers une formation professionnelle et accentuant un développement privilégié de l'éducation permanente, Cégep divisé en 29 départements, 6 secteurs et quelques 6 ou 7 campus.

La solution, expérimentée au Multi et subventionnée par la

DGEC: un concept d'enseignement individualisé, axé sur une utilisation maximale d'un centre de ressources didactiques et sur une administration verticale intégrée (les expressions ne sont pas inventées, elles font partie du vocabulaire pseudo-scientifique utilisé par une administration en mal de justifications).

Peu importe le coût qu'entraînera la construction d'un édifice qui répondra à de tels critères, ce qui compte c'est que ce soit rentable au plan du fonctionnement et pour en faire la "preuve", on délèguera aux Etats-Unis une équipe de gestionnaires qui nous ramèneront la bonne nouvelle: c'est bien connu, au pays du Québec, les seules innovations qu'on puisse se permettre sont celles qui ont déjà été expérimentées chez nos colonisateurs... La solution miracle était là: il fallait construire un campus "intégrédécentralisé", rentable, parce que transformable. Et tant pis pour ceux qui ne peuvent s'y adapter - après tout l'objectif de l'école n'est-il pas de préparer à la vie? Quelle meilleure préparation peut-on souhaiter pour les futurs cadres inférieurs (étudiants privilégiés du secteur général) aussi bien que pour la future main-d'oeuvre spécialisée (ceux du professionnel) que celle qu'ils recevront dans un Cégep modèle, fidèle portrait de notre société capitaliste, basée sur l'individualisme et la compétition?

Dans un nouveau campus, les héritiers administratifs ne tentent même plus de sauvegarder les prétendus acquis de la révolution tranquille... Quelques suggestions sans réponse:

- Est-il plus facile au C.V.M. pour les enfants des travailleurs, d'accéder aux études collégiales?

- Est-il plus facile pour les candidats à l'éducation permanente, de trouver au C.V.M. la formation générale et technique dont ils ont besoin pour "s'intégrer harmonieusement" à une société en pleine expansion?

- Est-il plus facile pour ceux qui sentent le besoin de se réorienter de le faire sans risquer la suspension ou l'exclusion directe ou indirecte?

- Le pourcentage des usagers venant du quartier (Centre-Sud) a-t-il augmenté depuis la fondation du C.V.M.?

- Qu'est-ce que ça signifie un Cégep communautaire (mis à part l'utilisation par Radio-Canada de l'auditorium pendant les heures de cours de théâtre)?

- Les gens qui utilisaient le Bain Saint-Louis ont-ils accès libre au

Centre d'éducation physique quand il n'est pas occupé par des athlètes se préparant aux jeux de Montréal ou de Moscou?

- Nos conditions de vie sont-elles meilleures ou différentes de celles des travailleurs de Loto-Québec?

- Les objectifs théoriques du Rapport Parent n'ont pas été atteints au C.V.M. plus qu'ailleurs. Les objectifs avancés du Rapport Nadeau et du Groupe de travail X (GTX) sont-ils en passe de devenir réalité?

L'ENSEIGNEMENT EN BOCAL

Ici, un corridor, dont l'extrémité donne sur une classe à aire ouverte. A gauche, une tablette de documentation, ouverte à tout venant. A droite, un groupe discute, à voix basse (on l'espère ...)



UNE PÉDAGOGIE INNOVATRICE, RENTABLE POUR QUI?

Le tout clinquant Cegep du Vieux-Montréal, sans ses couleurs innovatrices, constitue un projet d'implantation d'une réforme pédagogique du même ordre que celle expérimentée au Collège Montmorency et ça n'a rien à voir avec l'image publicitaire qu'on tente, là comme ici, d'imposer: ce n'est surtout pas le fruit de quelques penseurs épris d'un idéal pédagogique. Paul Inchauspé affirme à qui veut bien l'entendre qu'il n'y a pas de nouveaux concepts pédagogiques au nouveau campus (en cela il a partiellement tort et partiellement raison). L'école n'est pas neutre et toute "expérience" pédagogique intégrée au réseau est le fruit d'un contexte social qui dans une société dominée asservit l'éducation au patronat.

Le réseau Cegep n'est pas né par hasard, il n'est pas né spontanément du désir de contribuer à l'égalité en fait de tous les membres de la société.

"Les pressions de la classe moyenne exigeaient de plus grandes facilités pour l'instruction de ses enfants. Aussitôt un revenu minimal dépassé, le besoin d'accomplir des études collégiales ou universitaires se manifeste ... comme dans les autres pays, notre système d'éducation n'était évidemment plus adapté aux besoins de main-d'oeuvre liés au développement du système capi-

taliste ..." CSN - Le Système scolaire en question, page 2.

Tout se passe dans les Cegeps comme si les classes sociales n'existaient pas et comme si, en fait, tous, peu importe leurs origines, avaient des chances égales d'accéder aux études supérieures (donc aux postes de commande), en somme de réussir dans la vie.

Comment se fait-il que dans la réalité on ne retrouve pas, ou peu, d'étudiants du quartier dans nos classes en aires ouvertes?...

Ceci peut sembler une digression oiseuse. C'est pourtant le fondement, la seule explication pertinente à la construction d'un Cegep à aires ouvertes. L'objectif visé une fois démasqué le concept fallacieux de l'innovation pédagogique pour faciliter le développement de la personne en misant sur une approche pédagogique centrée sur l'apprentissage individuel et sur un environnement qui conditionne (c'est-à-dire détermine) une telle approche, le véritable objectif c'est celui de la rentabilité économique.

Il n'est pas rentable pour une société capitaliste de former en grand nombre des concepteurs de balais nouveaux dans notre société, mais en nombre infiniment moindre que les balayeurs nouveau style... Et des balayeurs nouveau style sont ceux qui

pourront se recycler au besoin de la demande. Un Cegep à aires ouvertes c'est pratique et économique parce que ça soumet tout le monde au même type de pédagogie. Une pédagogie qui, excluant toute approche critique, conditionne à la docilité, le "respect des autres" et à l'uniformisation.

Pas de place pour les trouble-fêtes. Seuls les candidats qui offrent des garanties de stabilité et de stabilisation sont admis et seuls ceux qui acceptent de s'adapter inconditionnellement sont promus.

Tous les autres: éliminés...

Ainsi on forme au général (et occasionnellement au professionnel) les futurs petits patrons, ainsi on forme au professionnel (et occasionnellement au général) les futurs travailleurs - chômeurs.

Un Cegep à aires ouvertes, comme on l'a déjà laissé entendre, c'est encore économique, parce que malgré une mise de fonds énorme (près de \$32,000,000 au C.V.M.) qui permet aux entrepreneurs, architectes, concepteurs et responsables de se bourrer les poches à même les taxes des contribuables, ça permet à plus ou moins long terme de réaliser des économies sur les équipements qui sont conçus pour répondre aux besoins du patro-

nat qui a de plus en plus la main mise sur l'orientation des programmes et sur leur contenu qu'il détermine en fonction de ses besoins.

Finalement un Cégep à aires ouvertes ça ne dépayse pas les "étudiants" en assurance qui l'envahissent le soir, ils vivent déjà dans des aires ouvertes. En effet, l'Institut des Assureurs du Canada (section Québec) loue du collège, locaux et équipement et y amène ses professeurs et ses étudiants. Pour ces bons services, l'Institut paie le collège.

Une étude du Conseil National de la Recherche du Canada, Division des bâtiments, section des bruits et vibrations, affirme que les études et recherches qui ont été faites pour établir les normes des bureaux en aires ouvertes sont aussi celles sur lesquelles s'appuient les concepteurs d'écoles à aires ouvertes.

Ce même document déplore l'absence de recherches spécifiques appliquées aux problèmes du bruit et de ses incidences sur les interactions dans les écoles à aires ouvertes.

CLASSES À AIRES OUVERTES

L'étudiant peut, d'un même point dans le local, voir et entendre quatre professeurs sans difficulté. S'il lui est possible, à force de concentration, de mettre en échec cette distraction visuelle, il n'en est pas de même pour la confusion auditive; comment suivre un cours quand on est bombardé par la voix de quatre professeurs audibles au même niveau, à l'animation d'un groupe d'étudiants discutant en atelier, au bruit ambiant des corridors et des aires de repos?

Quelques points saillants:

- Les tableaux blancs, beaucoup trop petits, fatigants pour la vue.

Prévus pour la projection d'acé-

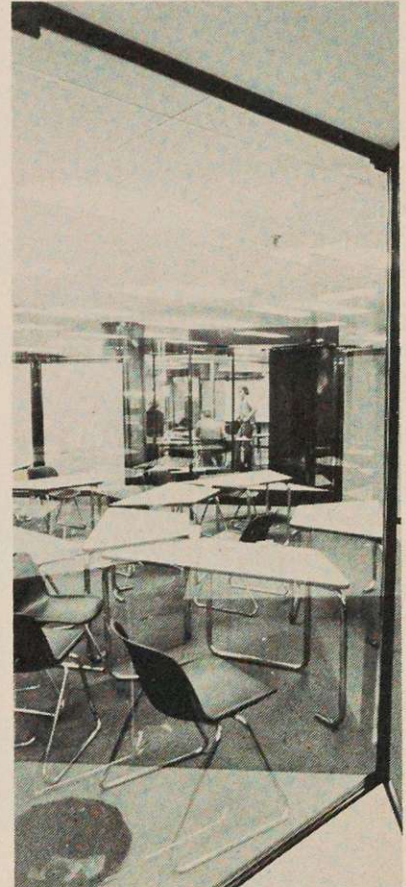
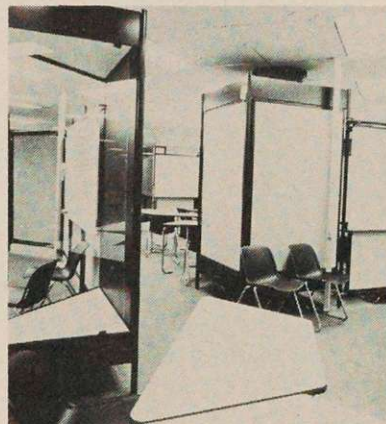
tates, ils sont inutilisables à cette fin, à cause du reflet trop intense du projecteur. Comme substitut à la craie traditionnelle, des crayons-feutres effaçables, coût estimé: \$6,000.00 / an.

- Les partitions incomplètes, ajoutées.

En guise de solution, on prévoit sceller les interstices et les hausser à 6 pouces du plafond. Quelle en sera la valeur d'insonorisation, si on laisse un jour au plafond et au plancher?

- Les corridors ... inexistants.

La circulation se fait à travers les classes, comme dans un moulin.



LE POINT SUR LA SITUATION GÉNÉRÉE PAR L'ENTRÉE TARDIVE AU NOUVEAU CAMPUS

Le 27 septembre, étudiants et professeurs "prenaient possession" du nouveau campus. C'était la rentrée scolaire tant attendue. Depuis plus d'un mois, un personnel de soutien réduit essayait de préparer un terrain peu fertile...

Seul le manque de mobilisation et une curiosité malade peuvent expliquer qu'on ait tenté de vivre, ou plutôt de fonctionner là-dedans. Même si le "nouveau" D.G., Robert Sylvestre, s'étonne tous les matins que "ça n'ait pas encore sauté".

Quels sont les problèmes concrets qu'on a rencontrés?

D'abord des problèmes d'aménagements non terminés. Réponse des boss: "*On fait ce qu'on peut. C'est pas notre faute. Dites-nous quels sont vos problèmes personnels précis, et on les règlera par ordre de priorité ...*"

Presque rien n'a encore été réglé. Cet abus de notre bonne volonté a entraîné un durcissement des positions patronales aux divers niveaux de consultation (C.A., C.P., C.R.T.) de façon à leur permettre de répondre à nos critiques. Lorsque les départements, ou les secteurs, se sont levés en masse pour protester, que s'est-il passé?

Par exemple: lorsque le secteur des arts a suspendu ses cours pendant trois semaines, l'administration a-t-elle sévi? Non car elle a compris (avant nous) qu'une action individuelle départementale, ou même sectorielle, peut être récupérée à condition de jouer les bonnes cartes: permettre des solutions temporaires et isoler les foyers de révolte, en laissant aux premiers impliqués l'impression qu'ils participent à l'élaboration de solutions à moyen terme (on a donné au secteur des arts l'illusion qu'ils étaient consultés et qu'ils seraient consultés quant à la question de la réintégration au nouveau campus, après un exil volontaire au pavillon des Pins.

Résultats:

1. Les professeurs du secteur des arts ne sont plus là.

2. Au moment de leur retour, si jamais ils reviennent au nouveau campus, quelles critiques nourriront-ils à l'égard de la stratégie syndicale adoptée à la rentrée?

D'autres départements et secteurs ont servi un ultimatum au Collège, l'avisant qu'il ne fallait pas escompter une reprise des cours à la session H-77, à moins

que la situation n'ait été fondamentalement modifiée: psychologie et sciences humaines demandent purement et simplement l'abolition des aires ouvertes...

a) est-ce possible ou praticable?

b) si on réussit à abolir les "aires ouvertes", est-ce que ça entraîne automatiquement une prise de conscience différente et une orientation autre de la pédagogie et des rapports de domination qui s'établissent entre le "maître" et les élèves?

Si on en est réduit à des questionnements un peu, beaucoup incohérents, c'est en grande partie dû à l'approche libéraliste et légèrement cynique d'un tout "nouveau" D.S.P. par intérim:

"Je comprends vos problèmes, mon héritage est lourd à porter, que voulez-vous la réalité est celle que nous vivons tous ensemble, faites connaître vos revendications, nous les réglerons par ordre de priorité, une par une; surtout soyez patients comme nous et faites-nous confiance comme nous nous faisons confiance à nous-mêmes ..."

Il faut aller voir sous la couche de graisse de quoi a vraiment l'air l'os.

ON MANQUE D'ESPACE (1)

Quatre alvéoles de la ruche qui constitue l'une des salles où se regroupent jusqu'à 80 pupitres de professeurs.

Chacun dans son coin, avec un champ de vision aussi limité que possible.

La disposition des corridors en labyrinthes limite d'ailleurs davantage le champ d'interaction et rend la circulation impraticable. Où est X? — Virez à gauche, à droite, puis à gauche, et cherchez. Vous voulez rencontrer quelques étudiants? — Prière de réserver une salle de séminar ou d'aller à la cafétéria. Vous enseignez le dessin? — Con-

servez les travaux des étudiants dans le classeur, comme tout le monde. Pourquoi un manteau sur la partition? — Parce qu'il n'y a qu'une armoire commune, qu'elle n'est pas surveillable, et que le local est une aire ouverte contiguë avec les corridors. Les meubles



n'ayant toujours pas de serrures, vous êtes priés d'apporter vos biens personnels à domicile. Avis aux contrevenants: il est interdit d'afficher quoi que ce soit sur les partitions; cela en abîme le tissu et en gêne les propriétés acoustiques — La Direction.



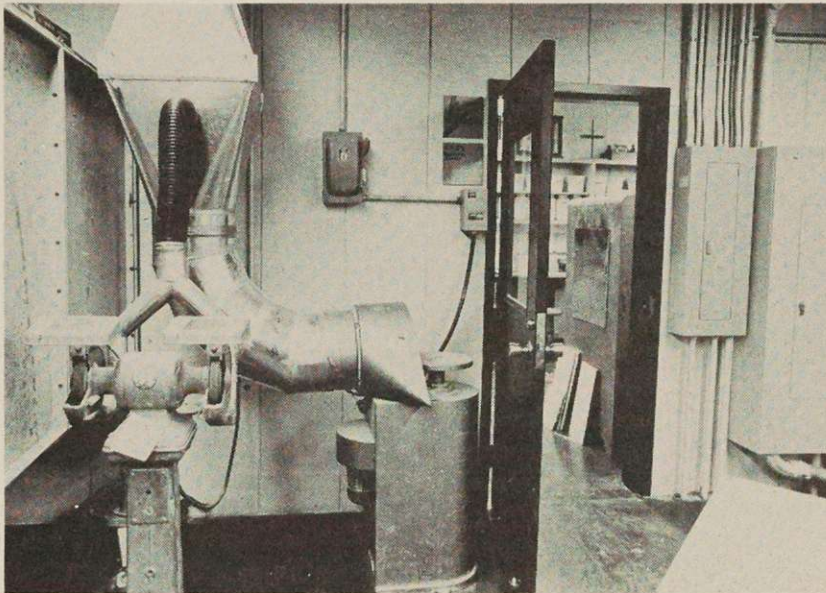
ON MANQUE D'ESPACE (2)

Le manque d'espace n'est pas qu'inconfortable, il peut entraîner des accidents de travail majeurs. Les machines se côtoient, les opérateurs (professeurs, appariteurs, étudiants) jouent des coudes entre eux et avec les passants dans les corridors de fortune qui zigzaguent au hasard de la disposition des appareils. Au laboratoire de céramique (photo), un exemple flagrant: une meule simple (au centre) où l'opérateur doit travailler devant une porte; une meule double (à gauche) de façon à cracher les ébarbures vers les passants, un four à haute température dans l'aire de circulation derrière cette même porte.

Une situation aussi sérieuse prévaut au laboratoire de métaux, où sont entassés scies, meules, tranches, torches à souder et autres outils lourds présentant des dangers majeurs pour des opérateurs jeunes et inexpérimentés. Ces dangers ne sont

qu'amplifiés, et à un point critique, par l'absence d'espace de circulation, qui a pour résultat que ceux qui circulent dans le local risquent continuellement de heurter les personnes au travail ou leurs pièces, ou d'être eux-mêmes heurtés par

des objets, touchés par les étincelles des meules, ou aveuglés par l'éclair de soudure. A cela s'ajoute un bruit d'atelier considérable, augmenté par la réverbération des murs de blocs de béton non recouverts d'un revêtement acoustique.



QUE FAIRE?

VIEUX BOSS, VIEUX PROBLÈMES

Un beau mensonge: nos patrons, travailleurs infatigables, sont aussi malheureux que nous de cette boîte où nous sommes tous entrés en septembre, chassés des anciens pavillons. Ils travaillent d'arrache-pied à solutionner les problèmes.

Où étaient Sylvestre, Marsan, Inchauspé, Fortin, Goerlach-Seers, les chefs de secteurs, le C.A., entre 1968 et septembre 1976?

Ce sont eux, les patrons, qui ont organisé et surveillé la construction de notre boîte, qui ont vendu les anciens pavillons. Trudel et Cloutier ne sont que 2 ex-membres de l'équipe. Le reste demeure en place.

Ont-ils jamais voulu COLLABORER avec nous sur l'aménagement? Depuis 1970, pas de vraies consultations. On nous annonce "nouveau campus, nouvelle pédagogie". On nous demande combien il faut de tableaux dans nos aires ouvertes. Une fois que les contrats sont passés et que la construction va bon train, on nous montre les plans.

Veulent-ils nous écouter? Depuis des années, ils se moquent de tous les organismes conjoints obligatoires: C.R.T., C.P., C.A. Avec la nouvelle administration, c'est pire. Voyez la nomination de Sylvestre. Quant à nous laisser intervenir en dehors des

points exigés par la loi, jamais! Le règlement de sécurité, nous en a-t-on informés? Nous a-t-on demandé notre avis? La nomination de l'incroyable Amesse nouveau chef de l'équipement? Les prix du stationnement à \$200.00 par année?

Négocient-ils avec nous? Depuis septembre, tout le monde a protesté auprès des boss: individus, départements, secteurs, C.R.T. Peine perdue. Sauf quand il y a eu débrayage. La vision patronale de l'adaptation au nouveau campus, Fortin nous l'a livrée encore en nous convoquant début septembre, à une réunion obligatoire pour nous apprendre l'usage du téléphone et nous donner des cartes postales de la boîte.

Nos patrons, avec, puis sans, Trudel-Cloutier, nous ont prouvé qu'ils ne nous céderont rien si nous ne les y forçons pas. Et qu'ils feront le minimum nécessaire pour répondre aux pressions. Qu'est-ce qu'un rapport de forces?

La position des patrons, c'est: Nous avons fait cette boîte. Nous allons la terminer. Nous vous payons. Vous allez y travailler.

Que pouvons-nous répondre? Oui, c'est bien beau? Non c'est pas beau, mais c'est vous les boss?

La question ce n'est pas de ré-

pondre, c'est de changer la situation. C'est-à-dire, développer une force qui réponde à la leur. Trois remarques s'imposent:

1. Si on agit en petits groupes, on n'aura qu'une petite force, et des petites solutions, pas finales, et qui reportent les problèmes ailleurs (exemple: la course individuelle aux locaux fermés).

2. Le problème de l'aménagement n'est qu'un aspect de la "réorientation" patronale du Vieux-Montréal. La boîte fut construite "pour" 5000 au moment où le C.V.M. avait 6500 étudiants. Elle logerait convenablement 3500 étudiants. Les aires ouvertes sont adaptées non aux cours collégiaux mais bien aux cours spéciaux.

3. Les patrons tiennent à leur réorientation. Ils tiennent aussi à taire le coulage qui a produit un résultat pareil pour \$32,000.000. L'intérêt des aires ouvertes, par exemple, c'est que, au mépris de la pédagogie, elles permettent de faire semblant d'accueillir 5000 étudiants dans un espace, en fait, insuffisant. Les locaux d'arts plastiques, les problèmes de sécurité physique proviennent eux aussi d'économies aux dépens de l'enseignement.

Notre problème, c'est de rétablir au C.V.M. la priorité de l'enseignement. Une seule façon:

UNE SOLUTION SYNDICALE, UNE SOLUTION FORTE.

- Seul le syndicat peut s'adresser aux problèmes globaux - et c'est ceux-là qu'il faut résoudre. Seul le syndicat peut s'imposer face aux patrons - et c'est la seule façon d'en obtenir quelque chose de vraiment utile. Seul le syndicat peut regrouper notre force - et on ne peut pas avoir d'action durable en petits groupes.

- Il nous faut une position de force pour répondre à la force des patrons. La réponse sans force, nous l'avons essayée depuis septembre. Nous avons vu ce qu'elle donne.

- Si nous avons la force, les solutions pratiques ne manquent pas. Marie-Victorin pour le problème espace. La tutelle pour le problème C.A. Les informations des employés de soutien, des professionnels et des professeurs sur les coulages et les gaspillages, les fausses consultations, pour le problème "mêlez-vous de vos affaires". Il n'y a pas de nouvelle administration au Collège. Il n'y a pas de nouveau ministère. Mais il y a un nouveau ministre et un nouveau cabinet. Appuieront-ils la réorientation du C.V.M. si nous la combattons?

ON MANQUE D'ESPACE (3)

Des cafétérias totalisant 900 places pour 5000 étudiants, dont la principale est ouverte de 11h.00 à 13h.00. Défense de manger dans les classes, de peur d'en salir le mobilier et le tapis; il n'est cependant pas interdit de manger dans les corridors, où de jolis meubles triangulaires vous assurent le plus grand confort.



DES PLANCHERS GLISSANTS

Dans tous les laboratoires, le plancher a un fini lisse et brillant. Ceci le rend extrêmement glissant partout où il peut être recouvert d'eau (labos de photo, de graphisme), de poussière (céramique, sculpture), de sciure (labo de bois - voir photo - menuiserie d'entretien), de béton frais (génie civil), d'huile (équipement motorisé).

Dehors, de nombreuses terrasses

ceinturent les édifices. Les escaliers chauffés électriquement alternent avec les escaliers recouverts de glace. Le seul préposé à l'enlèvement de la neige ne dispose que d'une pelle, et doit faire le circuit complet avant l'arrivée du personnel et des étudiants. Les escaliers auxiliaires en bois devant recouvrir les marches de béton ne sont toujours pas installés.



POSITION DU DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE FACE AU NOUVEAU CAMPUS

Devant l'ensemble des problèmes pédagogiques que pose le Nouveau Campus, les départements ont tenu des assemblées ou encore des journées d'étude pour réfléchir et trouver des solutions à la situation pédagogique intenable devant laquelle ils se retrouvaient, bien malgré eux. Le texte qui suit provient du département de Psychologie et représente assez bien ce qui se dégage des réflexions de l'ensemble des départements.

Face à l'architecture générale du collège nous ressentons un sentiment de laideur. Il n'est pas négligeable que ce cegep ait été conçu selon un concept de modernisme à bon marché. Beaucoup trop d'éléments font injure à l'esthétique, au souci de bien-être et à la qualité de la vie en général. Nous ne les énumérons pas mais l'impression générale qui se dégage de la bâtisse et de ses aménagements intérieurs ne facilite pas l'atteinte de nos objectifs pédagogiques essentiels.

Il est indispensable que le groupe puisse établir un climat de confiance, propice à l'expression, l'écoute, la réflexion et la communication.

Nous pouvons prétendre établir cette atmosphère dans un local fermé. (Notons toutefois que l'absence de fenêtres, la lumière crue et incontrôlable, la climatisation quelquefois bruyante ne nous aident pas beaucoup).

Dans les aires ouvertes, nous nous sentons fortement contrariés par l'environnement. Objectivement le bruit, les distractions continues sont déjà des handicaps majeurs. Subjectivement il est ressenti une impression générale de dépersonnalisation. Pas de territoire propre, pas d'intimité possible. (Les interventions ont de ce fait un ca-

ractère plus impersonnel, ce qui fait le jeu des résistances à exprimer les réalités que nous voulons cerner).

Nous opérons de ce fait à un niveau superficiel et moins authentique. Les masques qu'il nous faudrait faire tomber sont renforcés.

Les conditions de travail sont insultantes. Notre réaction commune est un désir de fuite ou d'accomodement qui se réaliserait si nous ne prenions plus au sérieux nos objectifs.

"Le département de Psychologie constate que la plupart des cours sont compromis et qu'il n'est plus en mesure d'accomplir sérieusement la tâche prévue à la convention collective (4-408) ni de rencontrer les objectifs prévus par la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC)".

Proposition adoptée en assemblée départementale le 28 octobre 1976.

CONSTATATIONS RELEVÉES A PARTIR DES RAPPORTS DE CHAQUE PROFESSEUR DU DÉPARTEMENT

a) Aménagement (incomplet ou manquant):

- cubicules non complétés (ventilation, éclairage, rideaux, insonorisation).

- cubicules en nombre insuffisant (2/6).

- matériel de laboratoire: impossibilité de l'utiliser.

- il manque classeurs et armoires (clef) pour ranger le matériel de laboratoire.

- l'espace de rangement (pour le matériel de labo) est encore une aire ouverte.

- une partie du matériel de labo n'est pas encore arrivée de l'ancien pavillon de Marie-Victorin.

- ventilation excessivement bruyante dans les locaux 939 et 941.

- le bruit aux alentours du local 930, ainsi que la circulation, rendent difficiles certaines "autres" démarches pédagogiques.

- impossibilité de garder au collège du matériel personnel nécessaire à la préparation et à la démarche de nos cours.

- les aires de travail des professeurs sont envahies par une circulation et un niveau de bruit assez exceptionnel.

- le système de communication est inexistant entre les aires séparées par les miroirs unidirectionnels (930 - 939 - 941).
- les tableaux (des aires ouvertes) ne sont pas visibles de tous les étudiants.
- les crayons manquent et sont souvent inefficaces (tableau).
- il n'y a aucune insonorisation entre les aires de travail (classes) et les aires de repos, pas plus qu'il n'y a d'insonorisation entre les aires de travail elles-mêmes.
- dans les aires ouvertes, le champ de la perception visuelle est constamment stimulé, pour ne pas dire perturbé, par la circulation et la non circulation des étudiants et des employés.
- l'exiguïté et l'encombrement du mobilier (tables et chaises) empêchent toute possibilité de mouvement ou de travail.
- les bureaux des professeurs (stalles), le bruit et les conversations ambiantes, la circulation (à orienter), l'exiguïté de nos stalles de travail font en sorte que le travail et/ou le repos y sont impossibles, et ce, à plusieurs niveaux:
 - préparation de cours
 - rencontre avec étudiants
 - rencontre avec professeurs
- alternées de dépersonnalisation (dans le sens de fuite) et d'agression des espaces (territoires) environnants.

b) Services inadéquats:

- l'utilisation de l'audio-visuel est difficile et impossible à certains moments (c'est-à-dire locaux fermés).
- l'imprimerie est un "service" presque inutilisable (qualité, rapidité) au plus bas niveau et la livraison est inexistante.
- les services d'un technicien de laboratoire sont inexistants, de même que le technicien lui-même.
- les services de secrétariat pour le département et pour les professeurs sont d'une lenteur ...

Le concept d'intimité n'a pas uniquement une connotation physique, il englobe aussi le sens d'un territoire à délimiter et à protéger. La difficulté et même l'impossibilité de le faire amènent inévitablement des réactions

LES AIRES OUVERTES UNE SOLUTION ESTHÉTIQUE

Photo de gauche, le local du Syndicat des professeurs, bardé de panneaux dispartes, sans porte adéquate. A l'extrême droite, sur la même photo, la porte d'entrée à la salle du Conseil d'administra-

tion, dont une partie figure à la photo de droite. Un plafond aux propriétés d'acoustique et d'éclairage étudiées, un mur en marqueterie, un ameublement de choix. Les ouvriers s'y affairent encore,

alors que les réaménagements aux aires pédagogiques sont gelés. Inutile de préciser que le local syndical est une aire ouverte, la salle du Conseil une aire fermée ...



- les locaux fermés sont trop souvent fermés à clef.

c) Sécurité et conditions de vie (travail):

- l'éclairage est uniforme, quelle que soit l'activité. C'est sous un même éclairage d'un blanc trop éclatant et en même temps diffus (il est impossible de voir dans ce collège la moindre projection d'un objet par un ombrage précis qui donne la perspective autant dans l'environnement physique que sur les visages des personnes), c'est sous cet éclairage donc que nous avons nos rencontres avec les étudiants en grand ou en petit groupe, que nous prenons nos périodes de repos dans les cafétérias ou dans les aires qui portent ce nom, que nous préparons nos cours dans nos stalles respectives, que nous nous rencontrons, les étudiants, les professeurs et les employés de soutien, dans des espaces dits de circulation, qui font office de fumoir, de secrétariat, de local de département.

- le plan d'évacuation du collège en cas d'alerte (feu - bombe) est toujours inexistant - les sorties de secours sont encombrées.

- le renouvellement d'air dans les locaux est insuffisant, pour ne pas dire inexistant par endroit... il en résulte un état de torpeur général qui n'a rien à voir avec la concentration nécessaire au travail intellectuel.

- le bruit est, au C.V.M., la chose à laquelle personne ne peut, jamais, échapper.

CONSTATATIONS GLOBALES

Dans quelques cours, l'atteinte des objectifs se poursuit normalement. C'est le cas du cours 350 -

904 qui se donne à l'extérieur du collège.

Pour d'autres cours, ceux qui se donnent dans les locaux fermés, l'atteinte des objectifs se poursuit également, mais elle est handicapée par le fonctionnement inadéquat des services essentiels (bibliothèque, photocopie, etc.).

Enfin, pour d'autres cours encore, l'atteinte des objectifs est compromise sérieusement. C'est surtout le cas des cours qui se donnent dans les aires ouvertes: ici les distractions visuelles et sonores empêchent la concentration nécessaire à l'apprentissage.

Le remède précaire trouvé par quelques professeurs est de déménager chaque semaine en quête d'un coin tranquille et souvent, le temps dédié à cette recherche est plus grand que celui dédié à l'enseignement.

L'espace réservé aux bureaux des professeurs est loin d'être adéquat. La forme de labyrinthe, le bruit, la circulation, la non identité du territoire incitent à l'absence plutôt qu'à la permanence. Le tout suggère l'idée de passage et non celle de stabilité.

RECOMMANDATIONS

Pour les cours:

- locaux fermés et insonorisés autour du département.

- un local aménagé pour permettre une pédagogie d'apprentissage par exercice.

- laboratoire suffisant et fonctionnel.

Pour le département:

- réaménagement de l'espace afin qu'il soit bien identifié et plus fonctionnel pour les pro-

fesseurs (territoire défini et lieu de communications).

- lieu de rencontre fermé pour le contact avec les étudiants.

"Suite à ces recommandations, le département de Psychologie désire rappeler à la communauté collégiale que ses cours sont compromis, ce qui arrive à se passer dans nos classes est sans commune mesure avec les objectifs de notre enseignement, ni avec ceux de la DGEC.

Le département ne peut garantir actuellement que la présence et la disponibilité de professeurs auprès des étudiants qui veulent en profiter.

NOUS NE SAURIONS, EN AUCUN CAS, REPRENDRE UNE SECONDE SESSION DANS LES MEMES CONDITIONS; LE TRAVAIL SUPPOSE LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES INSTRUMENTS DE TRAVAIL."

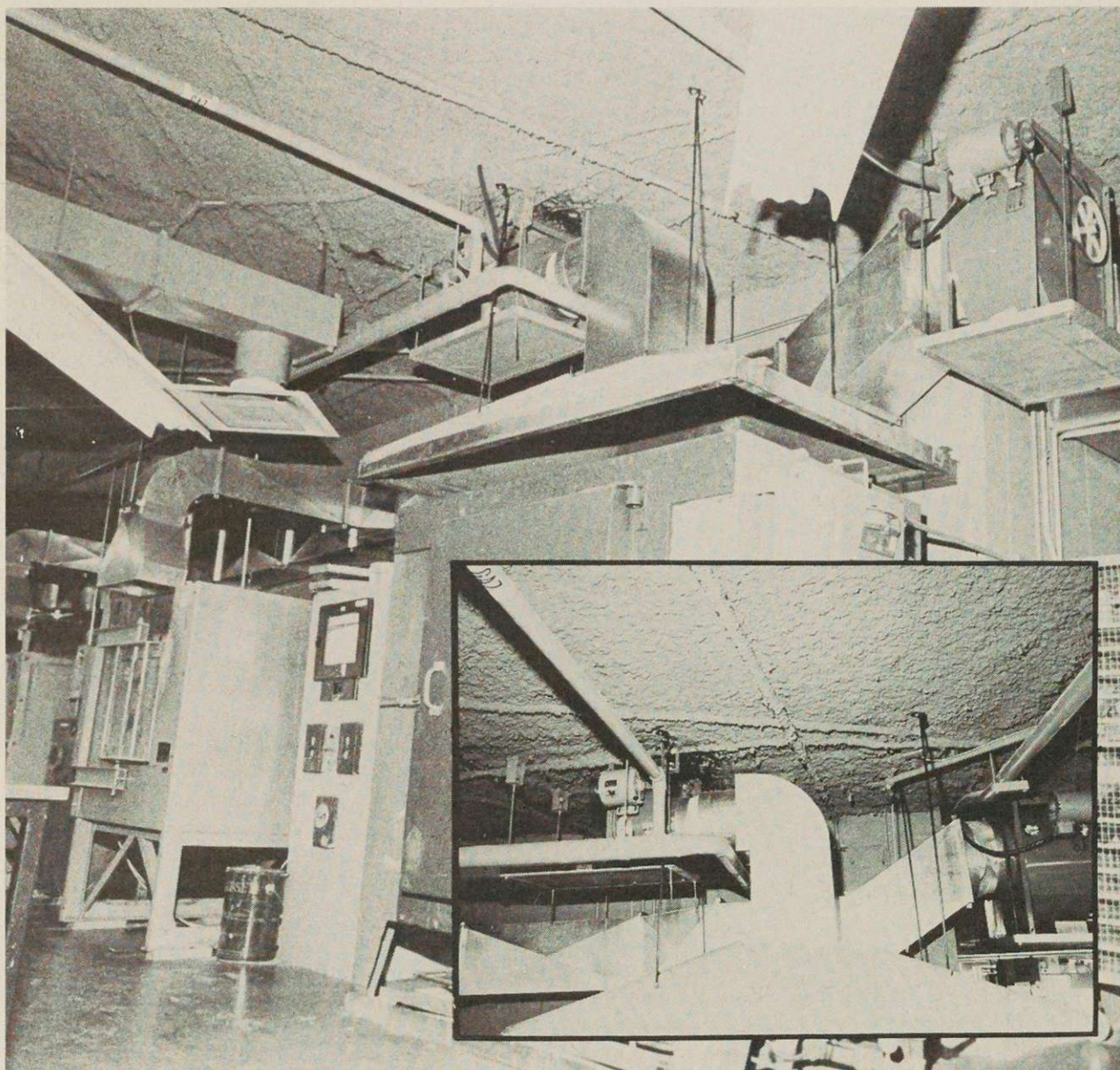
Proposition adoptée en assemblée départementale le 24 novembre 1976.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES (1)

Au laboratoire de céramique, un four à haute température (2700°F) aux caractéristiques dangereuses. Mal isolé du reste du laboratoire, la chaleur qui s'en dégage incommodes les occupants et dérègle l'équilibre thermique du système de ventilation. Les manettes de contrôle des gaz se prolongent sans protection vers un corridor. La hotte de ventilation qui le coiffe n'a aucun revête-

ment isolant, et a un débit considérablement inférieur aux besoins, ce qui a déjà eu pour effet de carboniser la mousse ignifuge revêtant le plafond (voir détail) lors de la première, et seule, mise en marche du four. Ceci n'empêche pas le passage de la ligne de gaz qui alimente le four, clairement identifiée, dans l'espace le plus chaud au-dessus de la hotte. Pour éviter le déclenche-

ment des gicleurs durant l'opération du four, qui aurait l'effet désastreux de baigner l'ensemble du laboratoire dans une vapeur brûlante, on a obstrué le gicleur situé au-dessus du four au moyen d'un fusible plus résistant...



APPEL À LA BOMBE: SILENCE DES PATRONS

QUAND IL S'AGIT DE SECURITE, LE SILENCE EST ELOQUENT!

EXTRAIT DE LA 8ième ASSEMBLEE DU COMITE DE RELATIONS DE TRAVAIL

Le point 6S de l'ordre du jour est une discussion sur l'application de la clause 5-12.02; plus précisément, la discussion devait porter sur trois (3) points:

- politique du collège dans le cas d'appel à la bombe
- exercices de feu
- suite au rapport des inspecteurs du ministère du Travail

Le Collège dépose deux (2) documents; le premier est un extrait d'un document émanant du service de l'équipement daté du 9 novembre 1972 intitulé "Politique de sécurité" et le deuxième est un communiqué de la direction en date du 28 mai 1975 intitulé "Politique de sécurité du CEGEP".

Extrait ...

d) Appel à la bombe

Dans le cas d'appel à la bombe, une inspection complète des bâtisses est aussitôt effectuée par les agents de sécurité et des membres du service de l'équipement.

En cas de preuves concrètes de la présence d'une bombe ou tout autre objet considéré dangereux, l'évacuation des locaux est aussitôt ordonnée, selon la procédure établie lors

d'un exercice de feu. On avise la brigade de technique de la Police de Montréal.

Ces mesures sont conformes à celles spécifiées au procès-verbal de la 27e assemblée du conseil d'administration, tenue le 18 février 1969. L'article CA/27.14 stipule:

- 1. "Que la direction du Collège continue à agir comme elle l'a fait jusqu'à présent et qu'aucune évacuation ne soit faite en cas d'appel à la bombe".*
- 2. "Que les autorités du Collège, compte tenu de ce qui précède, soient dégagées de toute responsabilité en cas d'appel à la bombe".*

PARTIE SYNDICALE:

"Quelles qualifications ont les agents de sécurité et les membres du service de l'équipement pour remplir cette fonction?"

PARTIE PATRONALE:

(silence)

P.S.: "Une inspection complète" est-ce que ça signifie par exemple que toutes les cases des étudiants sont ouvertes et inspectées?"

P.P.: (silence)

P.S.: Pouvez-vous nous dire combien ça prend de temps pour

faire une inspection complète du Collège?"

P.P.: (silence)

P.S.: Est-ce que les personnes qui sont chargées de faire l'inspection ont de l'équipement spécial pour détecter la présence d'une bombe?"

P.P.: (silence)

P.S.: Une preuve concrète, c'est quoi?"

P.P.: (silence)

P.S.: Le document que vous nous avez remis mentionne que l'évacuation doit se faire "selon la procédure établie lors d'un exercice de feu". Est-ce qu'il y a une procédure d'établie?"

P.P.: (silence)

P.S.: La résolution du conseil d'administration veut-elle dire que si une bombe explose le Collège se dégage de toutes responsabilités?"

P.P.: Faudrait que vous posiez cette question au C.A.

P.S.: Si un ou des professeurs sont informés qu'il y a eu un appel à la bombe, lui reconnaissez-vous le droit de sortir du Collège?"

P.P.: (silence)

P.S.: Allez-vous leur couper leur salaire?

P.P.: (silence)

P.S.: Les exercices de feu, est-ce qu'il va y en avoir?

P.P.: Je crois que c'est prévu dans le contrat d'un des contracteurs... On n'est pas sûr...

P.S.: Est-ce que vous donnez suite au rapport du ministère du Travail?

P.P.: Quel rapport??? On n'est pas au courant.

La partie syndicale dépose à la partie patronale le rapport des inspecteurs du ministère du Travail. Ce rapport a été reçu par Pierre Amesse, coordonnateur du service de l'équipement le 20 octobre 1976.

P.S.: Vous voyez que Pierre Amesse a reçu ce document le 20 octobre, il l'a signé.

La partie patronale prend connaissance du document déposé par la partie syndicale.

P.S.: On a une proposition: "Il est proposé que les travaux soient entrepris immédiatement pour corriger les anomalies signalées dans le rapport du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre et qu'un rapport soit présenté au prochain C.R.T."

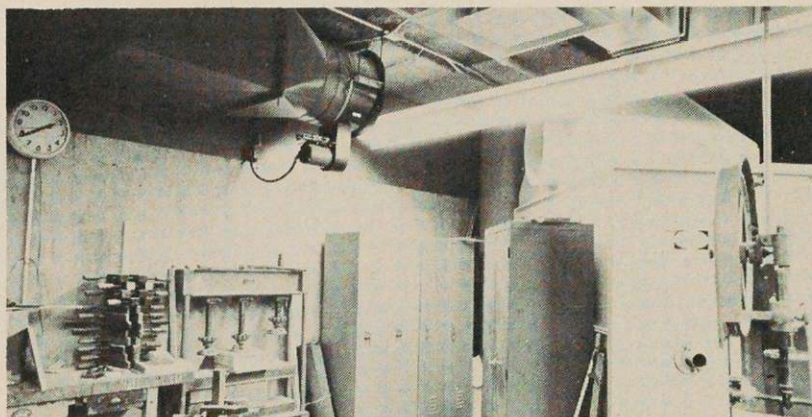
DES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES (2)

Faute du bout de tuyau qui permettrait de relier le ventilateur (en haut à gauche) à la chambre étanche (en blanc à droite), les peintres utilisent peinture et dissolvants dans le local commun d'entretien, où se côtoient menuisiers, peintres, plombiers, électriciens et autres métiers non assimilables.

Un problème analogue se retrouve dans les laboratoires d'équipement motorisé (émanations des moteurs d'automobile en réparation) de gra-

phisme (dissolvants utilisés en sérigraphie), de génie civil (asphalte).

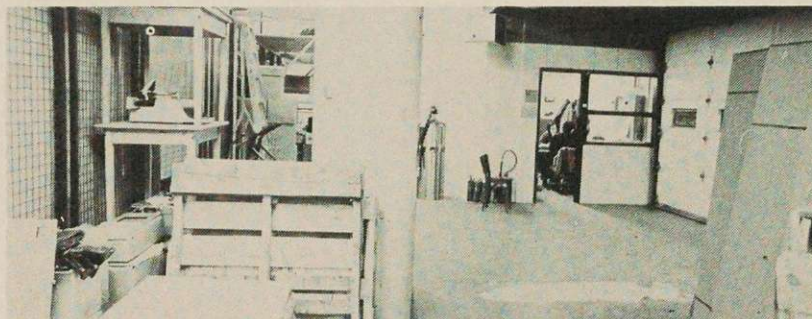
En d'autres endroits, toujours au nom des aires ouvertes, on respire de l'air vicié et on entend les bruits désagréables des locaux avoisinants. Ainsi, les laboratoires d'électrotechnique et de sculpture souffrent de la proximité de la forge et du laboratoire de métaux, tandis que les employés de l'imprimerie respirent la sciure et la peinture du local d'entretien.



DES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES (3)

L'espace d'expédition-réception se joint au magasin général et au magasin de fournitures scolaires. Par le grillage qui les sépare circulent le bruit, les odeurs, le vent et le froid. Quand la porte de garage s'ouvre pour plus d'une minute, la température ambiante atteint celle du de-

hors. Cette aire n'est pas la seule atteinte par le manque de planification qui a fait placer deux chauffettes suspendues à la place d'un sas hermétique; toutes les aires avoisinantes du premier étage en sont affectées.



RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS ADOPTEES EN ASSEMBLEE DELIBERANTE LE JEUDI, 17 DECEMBRE 1976

- 1.- Que soit renouvelée, au moins dans les mêmes termes, l'entente portant sur la récupération par la complétion de charge aux cours du soir.
- 2.- Que les critères et l'ordre de priorité des admissions au C.V.M. soient révisés par les départements, dans le sens d'une meilleure démocratisation des admissions et que les départements soumettent leurs recommandations au syndicat.
- 3.- Que l'étudiant obtienne sur demande un changement de statut du soir au jour.
- 4.- Que les quotas d'admission à l'enseignement régulier au C.V.M. (au général et au professionnel) soient gelés pour 5800 étudiants et que dans certains programmes, ils soient augmentés pour atteindre 6000.
- 5.- Que pour résoudre le problème de manque de locaux, le pavillon Marie-Victorin qui jouxte le nouveau campus soit remis en service définitivement.
- 6.- Que les cours "spéciaux" dont le programme pourrait être couvert par le C.V.M. soient donnés après avoir obtenu l'accord du C.R.T. et de la C.P.
- 7.- Qu'aucun cours ne se donne au C.V.M. si ce n'est par des professeurs compris dans l'unité d'accréditation syndicale.
- 8.- Que les prévisions de clientèle étudiante le jour, pour 77-78, soient fixées à au moins 5800.
- 9.- Qu'autant de nouveaux étudiants que nécessaire le jour soient admis à la session d'hiver 77 pour s'éloigner le moins possible des prévisions de 5800.
- 10.- Que l'Assemblée générale mandate l'exécutif pour négocier avec le Collège un calendrier accéléré qui se terminerai t entre la mi-mai et la fin mai, et que l'Assemblée générale soit appelée à entériner les résultats de la négociation.
- 11.- Que le Collège engage, à la session Hiver 77, l'équivalent du nombre de postes annuels non engagés en septembre 76.
- 12.- Que le Collège cesse immédiatement de supprimer des postes d'employés syndiqués, c'est-à-dire qu'il remplace tout employé qui quitte.
- 13.- Que soit présentée au C.A. une orientation visant à atteindre 7000 étudiants réguliers du jour au C.V.M.
- 14.- Que le Ministre de l'Éducation, par écrit, énonce les raisons pour lesquelles la clientèle du C.V.M. devrait être réduite à 5000 pendant que la clientèle du Cegep Dawson dépasse 7000. Que, par écrit également, le Ministre énonce la politique qu'il entend suivre quant à la clientèle étudiante au C.V.M.
- 15.- Que le dossier syndical sur la réduction de la clientèle étudiante au C.V.M. soit publié par la FNEQ; que l'exécutif suive attentivement l'évolution de ce dossier; et que l'assemblée syndicale déclare la lutte contre la réduction du nombre d'étudiants prioritaire cette année.
- 16.- Que les départements refusent les tripotages de la distribution des tâches par les administrateurs qui interprètent T.I.M. comme une tâche obligatoire pour chaque professeur et non comme une tâche maximale.
- 17.- Que les besoins pédagogiques liés à l'aménagement soient définis par les départements et non par les soi-disant experts en aménagement.
- 18.- Que les divers départements suivent de près les réaménagements des aires ouvertes au 5e étage et en fassent la critique.
- 19.- Que, d'ici la mi-janvier, le Conseil général fasse la synthèse des réaménagements pédagogiques nécessaires, tels qu'exprimés par les départements et fasse ses recommandations à la commission pédagogique et à l'Assemblée générale.
- 20.- Si le Collège ne peut satisfaire les besoins pédagogiques des départements quant à l'amé-

ment, qu'il loue des locaux à l'extérieur, au deuxième semestre.

21.- Que l'exécutif obtienne, à court terme, toutes les informations sur les réaménagements envisagés par l'administration.

22.- Que le Syndicat ne s'oriente pas vers une deuxième phase d'aménagement définitif des aires ouvertes (genre: cloisons légèrement plus hautes, meilleure insonorisation, peinture en vert des tableaux de porcelaine ...) mais vers l'abandon total du concept d'enseignement en aires ouvertes.

23.- Que les membres de la C.P. et du Comité Ecole-Société poursuivent prioritairement la recherche sur les impacts sociaux et politiques de la pédagogie au Cegep, de façon à permettre au Syndicat de commencer à se définir une politique syndicale d'ici la fin de la session d'hiver.

24.- Que le Syndicat entreprenne les démarches requises pour que les sanctions prévues contre les infractions à la sécurité soient appliquées.

25.- Que l'Assemblée générale mandate un ou des représentants

à la formation d'un comité de sécurité au Collège pour traiter des questions de sécurité au travail des employés et des étudiants.

26.- Que toute communication d'infractions aux règles de sécurité soit transmise à la partie patronale, par courrier recommandé et que l'on exige un accusé de réception.

27.- Que le Syndicat exige que le Collège avertisse la collectivité en cas d'appel à la bombe et qu'advenant refus de la part du Collège, l'exécutif soit mandaté pour prendre une injonction pour faire respecter ce droit.

28.- Qu'une plainte soit portée par le Syndicat du C.V.M. à la corporation des architectes et ingénieurs sur les conséquences professionnelles révélées par le dossier sécurité.

28 a).- Que soit envisagée la possibilité d'une demande de mise en tutelle en examinant les effets escomptés et les effets produits ailleurs, et ce, dans un délai de 30 jours.

29.- Qu'un communiqué soit émis à tous les professeurs contenant ce qui suit:

"Tous les membres-professeurs sont toujours invités à être présents aux assemblées générales et à se prononcer verbalement ou par vote. Par la suite, tout comme pour les élections, les personnes qui s'abstiennent sont considérées comme acceptant le verdict majoritaire démocratique des assemblées du Syndicat.

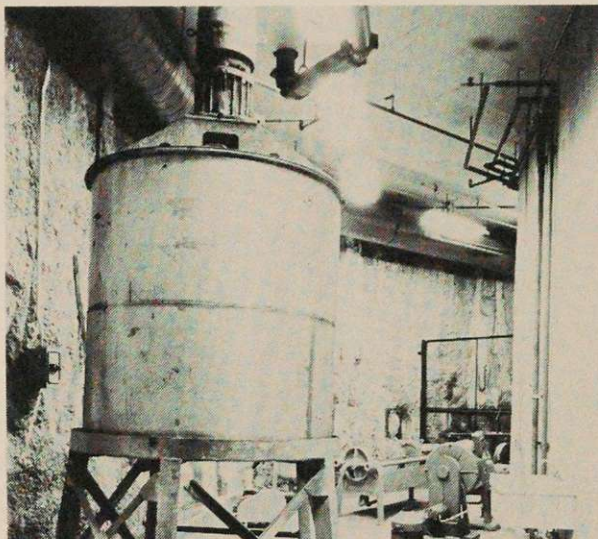
Les membres qui ne veulent pas accepter sont donc plus particulièrement invités aux assemblées futures."

30.- Que le Syndicat du C.V.M. écrive à la FNEQ pour lui signifier son mécontentement face à la séance de négociation provinciale à laquelle ses représentants ne se sont pas présentés alors que les professeurs du C.V.M. débrayèrent pour les appuyer.

31.- Que les professeurs du soir continuent à donner leurs cours jusqu'à ce que l'Assemblée générale se soit prononcée à ce sujet; que l'exécutif convoque pour mardi, le 21 décembre, entre 18h.00 et 19h.00, ces mêmes professeurs et que le comité d'action ait mandat d'élaborer une position syndicale et politique quant aux problèmes posés par l'Education aux Adultes.

ON MANQUE D'ESPACE

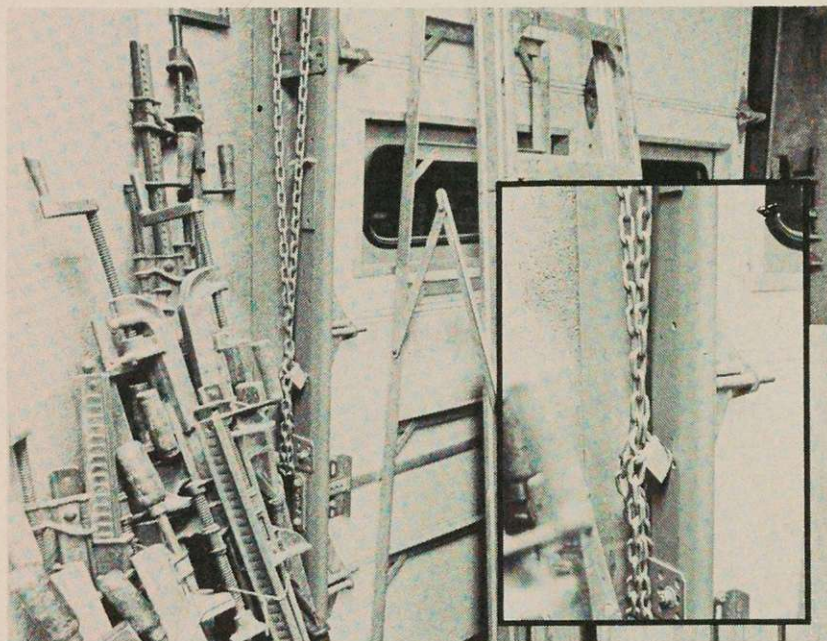
Parce qu'on manque d'espace pour certains appareils au laboratoire de céramique, on place ceux-ci dans le garage du sous-sol. Les employés de soutien qui y sont préposés doivent donc s'accomoder d'un espace bruyant, froid, à l'air vicié par l'échappement des autos, et longeant un mur de fondation humide.



UN COLLÈGE SANS ISSUE (1)

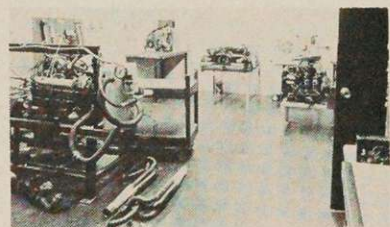
Une porte de garage donnant vers l'extérieur sert de sortie de secours aux préposés à l'entretien. On a malheureusement jugé bon, pour des raisons de sécurité (sic), de ren-

dre celle-ci inopérante au moyen d'un cadenas (voir détail 12A). Résultat: une issue naturelle sert de mur d'entreposage.



UN COLLÈGE SANS ISSUE (2)

Dans cet atelier exigu, connexe au laboratoire d'équipement motorisé, une seule porte permet l'entrée et la sortie des occupants. Pourtant, on y opère divers moteurs à essence. Aucun tube ne relie en permanence les tuyaux d'échappement au système d'évacuation, d'ailleurs inopérant. Aucun revêtement acoustique ne recouvre les murs, malgré le bruit évident des moteurs. Aucun système de giclage de neige carbonique n'est prévu, des gicleurs conventionnels à eau ayant déjà été installés malgré l'incompatibilité entre l'eau et les combustibles dérivés du pétrole. Un seul extincteur portatif, trop petit, peu accessible, et de type inapproprié, est disponible.



UN COLLÈGE SANS ISSUE (3)

La cage d'escaliers située à chacun des quatre coins du carré qu'est le bâtiment académique constitue un moyen d'évasion adéquat ... à condition de pouvoir l'utiliser. La pression atmosphérique à l'intérieur de ces cages est la même que dans le reste du bâtiment, alors qu'une pression excédentaire aurait dû être prévue afin de refouler la fumée hors des escaliers. Les issues vers l'extérieur étant à différents niveaux selon l'endroit dans le pavillon, une signalisation des plus claires devrait acheminer inmanquablement une foule en panique vers les sorties; le mot "issue" lettré sur une marche d'escalier ne rencontre certainement pas ce critère. Détail d'une gravité extrême, aucun système d'éclairage en cas de panne électrique n'a été installé; par me-

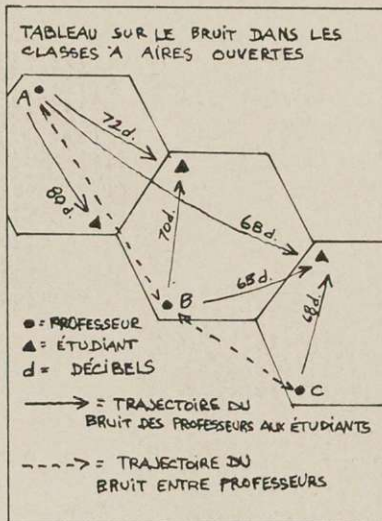
sure d'économie (sic), les tubes fluorescents ont été reliés à une génératrice d'urgence. Advenant l'échec de cette génératrice, l'ensemble du système électrique se paralyse, incluant des éléments aussi vitaux pour l'évacuation et la sécurité des occupants que l'éclairage des escaliers, des corridors et des sorties d'urgence, l'éclairage de tous les étages souterrains (au nombre de 4), la ventilation nécessaire pour l'évacuation de la fumée, les systèmes de communication interne. DERNIERE HEURE: une telle situation s'est produite le 13 janvier 1977 et la panique générale n'a été évitée que grâce à la brièveté de la panne et aux circonstances calmes entourant son déclenchement — pas d'incendie ou d'explosion, faible taux d'occupation.



LE BRUIT

La vignette ci-dessus illustre les problèmes de bruit avec lesquels doivent vivre les étudiants et les professeurs du Vieux-Montréal. L'enregistrement des décibels a été effectué par le Service de Génie Industriel de la CSN, le 6 décembre 1976, au 5^e étage, à 14h.00.

Les étudiants du professeur A perçoivent leur professeur à 80 décibels, soit un niveau normal pour un exposé magistral. En locaux à aires ouvertes, les étudiants du professeur B, qui s'exprime à voix légèrement moins forte que le professeur A, n'entendent leur professeur qu'à 70 décibels, alors qu'ils entendent le professeur A à 72 décibels, soit plus que de leur propre professeur. Quant aux étudiants du professeur C, ils sont plus malheureux encore: non seulement reçoivent-ils de leur professeur 68 décibels, mais encore 65 du professeur B et 68 du professeur A, pourtant situé deux "locaux" plus loin!



LES COUPURES DRACONIENNES DE PERSONNEL

Simple symptôme du problème dans un secteur particulier: cette pile de livres, parmi plusieurs autres, gisant sur le plancher de la bibliothèque, faute de personnel de classification.



IL NE FAUDRAIT PAS CROIRE QUE TOUT VA MAL AU NOUVEAU CAMPUS

- Par exemple, la salle du C.A. est bien éclairée, climatisée et parfaitement insonorisée.
- Par exemple, le bloc sportif (C.E.P.S.) satisfait les attentes et répond aux besoins des professeurs et étudiants. Il faut cependant déboursier \$16.00 par an pour utiliser les shorts, chandails, espadrilles, serviettes, qu'on nous impose par souci d'hygiène et d'esthétique... à cette obligation sont tenus tous les étudiants, qu'ils soient usagers ou non du C.E.P.S. ...
- Par exemple, l'auditorium est tellement bien conçu que l'administration n'a eu aucune difficulté à le louer à Radio-Canada qui est venu y enregistrer 4 émissions musicales télévisées. Si les étudiants en théâtre

protestent parce que ça leur fait perdre quatre (4) semaines de cours, on n'aura qu'à faire venir les policiers du poste 4 (ce sont nos voisins) pour rétablir l'ordre et si des professeurs s'en mêlent, on les accusera de causer un préjudice grave au Collège et on les menacera de poursuites et dommages et intérêts.

En guise de conclusion

Le Cegep du Vieux-Montréal prépare bien les étudiants au marché du travail. Nous avons pu constater à quel point le collège transpose dans les ateliers les conditions de travail existantes dans l'entreprise privée. Rien n'est épargné: bruits, poussières, monoxyde de carbone, absence de chauffage, manque d'espace, mauvais éclairage, accumulation d'eau sur le plancher, planchers glissants, ... etc.

Donc, lorsque l'étudiant arrive sur le marché du travail, s'il réussit à se trouver un emploi, il ne souffre pas trop de dépaysement, il peut s'adapter rapidement aux conditions de travail qui prévalent dans l'entreprise privée!

Ainsi, dans un rapport non publié, le Service d'Hygiène industrielle du Ministère des Affaires municipales du Québec estime qu'au Québec, 8000 établissements manipulent des substances dangereuses, que dans 4000 établissements le bruit dépasse les normes prescrites par les lois; que près de 70,000 travailleurs travaillent dans des situations propices aux maladies pulmonaires.

EN 1973, AU QUÉBEC, IL Y A EU 1,507,225 JOURS DE PERDUS A CAUSE DE GREVES ALORS QU'IL Y A EU 2,450,937 JOURS DE PERDUS A CAUSE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL DECLARES. Et dire qu'on veut régler la grève!

DERNIÈRE HEURE

Le bruit de fond promis depuis des mois est enfin arrivé! Il s'agit d'un bruit qui a pour fonction de faire disparaître les bruits ambiants et qu'on appelle "white noise". Ce bruit ressemble étrangement au bruit que l'on entend (il faut le dire ...) dans les toilettes d'un Boeing (707 ou 747, première ou classe touristique) et est diffusé par l'intermédiaire de haut-parleurs placés au plafond de tous les étages, à 10 pieds l'un de l'autre. Le coût astronomique de ce gadget n'est pas dévoilé. Mais de bonnes sources indiquent que cela coûte plusieurs dizaines de milliers de dollars.

nouveau pouvoir

Publié par la
Fédération Nationale
des Enseignants
Québécois (CSN).
1001 rue Saint-Denis,
Montréal 129.
Téléphone: 842-3181

8ième année, no 2
21 janvier 1977

Photographie:
Jean-Claude
Champagne

Lithographié par
Journal Offset Inc.,
254 Benjamin-Hudon,
Ville St-Laurent.

TENUE DE DEUX JOURNÉES D'ÉTUDE

Les nombreux problèmes auxquels font face les professeurs du Cegep du Vieux-Montréal depuis le début de l'année scolaire ont amené ceux-ci, lors d'une assemblée générale qui a eu lieu le 8 décembre 1976, à voter un débrayage de 24 heures pour la journée du vendredi 10 décembre et à décréter la tenue de deux journées d'étude.

Les conditions de vie à l'intérieur du Nouveau Campus qui ont déjà fait l'objet de conférence de presse et de dénonciation publique retiennent l'attention des professeurs.

Les conditions hygiéniques et sécuritaires à l'intérieur du Nouveau Campus ont fait l'objet de rapports du Ministère du Travail, rapports auxquels le Collège ne donne pas encore suite,

même si les correctifs à apporter sont urgents.

De plus, une étude entreprise par le Service de Génie industriel de la CSN tend à démontrer que les recommandations du Ministère du Travail sont nettement justifiées et révèle, du moins dans son rapport préliminaire, que toute la construction en aires ouvertes devrait être réaménagée. Quelques expériences faites en ce qui concerne le bruit démontrent clairement que les aires ouvertes dans leur état actuel interdisent tout travail pédagogique sérieux et toute possibilité de travail intellectuel et de concentration de la part des étudiants et des professeurs.

C'est pour trouver des solutions à ces problèmes que les professeurs ont décidé de tenir deux journées d'étude avant Noël.

